

TARIFS - PRESTATIONS USAGERS			
N° de prix	Désignation	Unité	TARI
			Prix unitaire
TARIFS PRESTATIONS - USAGERS DOMESTIQUES ET USAGERS ASSIMILES DOMESTIQUES			
2			
POUR IMMEUBLE AVEC SURFACE DE PLANCHER <= 200 m² ou			
POUR IMMEUBLE AVEC SURFACE DE PLANCHER > 200 m² AVEC MOINS DE 8 POINTS D'EVACUATION			
2-1	Branchement neuf		
Contrôle de viabilisation :			
Contrôle relatif aux travaux de piquage sur le réseau public jusqu'à la boîte de branchement (= en domaine public)			
2-1-1	Contrôle réalisé en tranchée ouverte	Unité	100,00 €
2-1-1-2	Contrôle réalisé en tranchée fermée	Unité	150,00 €
Contrôle du branchement - Branchement neuf :			
2-1-2	Contrôle à faire réaliser une fois toutes les évacuations du bien mises en œuvre et raccordées. L'alimentation en eau du bien doit être opérationnelle pour la réalisation du contrôle. Diagnostic obligatoire pour la vente du bien (valable 10 ans à compter de la date du rapport)	Unité	300,00 €
2-1-3	Contre visite Suite à non-conformité ou levée de réserves ou cas de nouveau déplacement (absence d'alimentation en eau / tous les raccordements non terminés)	Unité	100,00 €
2-2			
Branchement existant			
Diagnostic du branchement existant			
2-2-1	<i>Diagnostic obligatoire pour la vente du bien (voir arrêté du Président) (valable 10 ans à compter de la date du rapport)</i>	Unité	300,00 €
2-2-2	Contre visite Suite à non-conformité ou levée de réserves ou cas de nouveau déplacement (absence d'alimentation en eau / tous les raccordements non terminés)	Unité	100,00 €
TARIFS PRESTATIONS - USAGERS DOMESTIQUES ET USAGERS ASSIMILES DOMESTIQUES			
2 BIS			
POUR IMMEUBLE AVEC SURFACE DE PLANCHER > 200 m² AVEC 8 POINTS D'EVACUATION INTERIEURS ET PLUS			
2-1 BIS			
Branchement neuf			
Contrôle de viabilisation :			
Contrôle relatif aux travaux de piquage sur le réseau public jusqu'à la boîte de branchement (= en domaine public)			
2-1-1 BIS 1	Contrôle réalisé en tranchée ouverte	Unité	100,00 €
2-1-1 BIS 2	Contrôle réalisé en tranchée fermée	Unité	150,00 €
Contrôle du branchement - Branchement neuf :			
2-1-2 BIS	Contrôle à faire réaliser une fois toutes les évacuations du bien mises en œuvre et raccordées. L'alimentation en eau du bien doit être opérationnelle pour la réalisation du contrôle. Diagnostic obligatoire pour la vente du bien (valable 10 ans à compter de la date du rapport)	Unité	590,00 €
2-1-3 BIS	Contre visite Suite à non-conformité ou levée de réserves ou cas de nouveau déplacement (absence d'alimentation en eau / tous les raccordements non terminés)	Unité	100,00 €
2-2 BIS			
Branchement existant			
Diagnostic du branchement existant			
2-2-1 BIS	<i>Diagnostic obligatoire pour la vente du bien (voir arrêté du Président) (valable 10 ans à compter de la date du rapport)</i>	Unité	590,00 €
2-2-2 BIS	Contre visite Suite à non-conformité ou levée de réserves ou cas de nouveau déplacement (absence d'alimentation en eau / tous les raccordements non terminés)	Unité	100,00 €
3			
TARIFS PRESTATIONS - USAGERS NON DOMESTIQUES			
3-1			
Branchement neuf			
Contrôle de viabilisation :			
Contrôle relatif aux travaux de piquage sur le réseau public jusqu'à la boîte de branchement (= en domaine public)			
3-1-1-1	Contrôle réalisé en tranchée ouverte	Unité	100,00 €
3-1-1-2	Contrôle réalisé en tranchée fermée	Unité	150,00 €
Contrôle du branchement - Branchement neuf :			
3-1-2	Contrôle à faire réaliser une fois toutes les évacuations du bien mises en œuvre et raccordées. L'alimentation en eau du bien doit être opérationnelle pour la réalisation du contrôle. Diagnostic obligatoire pour la vente du bien (valable 10 ans à compter de la date du rapport)	Demi-journée	640,00 €
3-1-3	Contre visite Suite à non-conformité ou levée de réserves ou cas de nouveau déplacement (absence d'alimentation en eau / tous les raccordements non terminés)	Unité	175,00 €
3-2			
Branchement existant			
Diagnostic du branchement existant			
3-2-1	<i>Diagnostic obligatoire pour la vente du bien (voir arrêté du Président) (valable 10 ans à compter de la date du rapport)</i>	Demi-journée	640,00 €
3-2-2	Contre visite Suite à non-conformité ou levée de réserves ou cas de nouveau déplacement (absence d'alimentation en eau / tous les raccordements non terminés)	Unité	175,00 €

Envoyé en préfecture le 13/02/2024

Reçu en préfecture le 13/02/2024

Publié le



ID : 007-200072015-20240213-CC_2024_009-DE

3-3	Prélèvements et mesures analytiques sur les rejets (Les prix représentent le coût de déplacement, d'intervention, l'usage du matériel de mesure et des échantillons, les analyses en laboratoire ainsi que la restitution d'un écrit, ceci pour un prélèvement)		
3-3-1	Mode prélèvement		
3-3-1-A	Bilan 24 heures asservi au débit	Unité	
3-3-1-B	Bilan 24 heures asservi au temps	Unité	408,81 €
3-3-1-C	Echantillon instantané moyen	Unité	81,76 €
3-3-2	Analyses		
3-3-2-A	Formule 1 (paramètres DBO,DCO,MES,NTK,Pt)	Unité	92,50 €
3-3-2-B	Formule 2 (paramètres DBO,DCO,MES,NTK,Pt, nickel, zinc, cuivre, plomb, arsenic, chrome, mercure, DEHP, Aminotriazole, HAP, PFOS, nonylphénol, octylphénol, cyperméthrine)	Unité	639,05 €
3-3-2-C	Paramètre HCT	Unité	36,04 €
3-3-2-D	Paramètre SEH	Unité	40,51 €
3-3-2-E	Paramètre Metox	Unité	76,84 €
3-3-2-F	Paramètres tensio actifs	Unité	166,70 €